

Elément de correction de l'ECC n°5

Evaluation des Connaissances & de la Compréhension

1) Comparez la P.C.S. « Employés » et « Ouvriers ». (/2)

	Employés	Ouvriers
Différences	Emplois de services Féminisée (77%)	Emplois de transformation matière Peu de femmes (20%)
Points communs	Emplois subalternes d'exécutants (faible niveau dans la hiérarchie) Emplois nécessitant un faible niveau d'étude. Faibles rémunérations. Faible prestige.	

2) Qu'est-ce que le paradoxe d'Anderson ? (/3)

Le paradoxe d'Anderson indique que l'acquisition par un étudiant d'un diplôme supérieur à celui de son père ne lui assure pas nécessairement une position sociale plus élevée. L'augmentation du poids des diplômés du fait de la massification scolaire et l'augmentation du niveau moyen de diplôme de la population, conduit à une baisse de la valeur des diplômes. Le lien entre le diplôme et le statut social se relâche. Ainsi, la rentabilité sociale et économique des diplômes a baissé : le même diplôme, à une génération d'écart, ne permet plus d'accéder aux mêmes types de positions socio-professionnelles. Par exemple le baccalauréat général aujourd'hui n'est plus qu'un passeport pour les études supérieures et ne permet plus de s'insérer dans l'emploi des professions intermédiaires voire des cadres comme il y a 40 ans.

3) Qu'est-ce que le déclassement ? (/3)

Il y a trois facettes au déclassement. C'est d'abord lorsqu'un individu se retrouve dans une classe sociale inférieure à celle de ses parents. C'est ensuite quand on perd son emploi et qu'on se retrouve dans une catégorie plus basse. Enfin, c'est le fait d'avoir un emploi inférieur à ce que le diplôme obtenu aurait permis quelques années ou décennies plus tôt.

4) Quelles sont les 2 façons de mesurer la fluidité sociale ? (/2)

La fluidité sociale mesure le degré de circulation entre P.C.S. d'une société indépendamment des changements structurels de l'emploi. La première façon -la plus ancienne- est donc de calculer la mobilité nette c'est-à-dire le résidu de mobilité observée qui reste une fois que l'on a soustrait la mobilité structurelle qui correspond à la mobilité obligatoire du fait de l'affaiblissement/du renforcement quantitatif de certaines professions au cours des générations. Par

exemple la montée des Cadres ou des Employés et le déclin des Agriculteurs ou des Ouvriers. La seconde façon consiste à calculer des *odds ratio* c'est-à-dire le rapport des chances relatives, par exemple entre les fils d'ouvriers et les fils de cadres, d'occuper les meilleures ou les moins bonnes positions sociales.

5) Qu'est-ce que la mobilité observée ? La mobilité relative ? (/2)

La mobilité observée (ou mobilité brute ou mobilité totale) est celle que l'on mesure lorsqu'on déduit de l'ensemble des actifs ceux qui occupent la même P.C.S. que leur père (la diagonale de la table). La mobilité relative correspond à la mesure par *odds ratio*, c'est-à-dire le rapport des chances relatives, entre 2 P.C.S. d'occuper les plus favorables ou les moins favorables situations.

6) Comment l'évolution de la structure des emplois influence-t-elle la mobilité sociale ? (/4)

Comme la part et le nombre des agriculteurs dans la population active ont beaucoup décru depuis les années 1960-1970, les fils d'agriculteurs ont été contraints d'occuper une autre P.C.S. que celle de leur père, donc de changer de profession. Comme dans le même temps, d'autres professions ont connu un essor quantitatif (par exemple Cadres, Professions intermédiaires, Employés) ces derniers ont pu aisément changer de profession et donc connaître une mobilité sociale par rapport à leur père.

7) Citez 4 limites des tables de mobilité françaises. (/4)

- Comme seule la France utilise les P.C.S., les comparaisons internationales sont impossibles via les tables françaises, il faut alors utiliser des tables de mobilité économique (comparaison des revenus des enfants aux parents).
- Les tables ne permettent pas de repérer la mobilité intra-P.C.S., par exemple un fils de professeur de collège qui devient médecin (P.C.S. 3)
- Les tables ne permettent pas bien de distinguer la mobilité sociale ascendante et descendante : un fils d'agriculteur ou d'employés qui devient ouvrier est-il en ascension ou en démotivation sociale ?
- La nomenclature des P.C.S. ne permet pas bien de repérer le déclassement (démotion sociale) dû à la précarisation des contrats de travail : par exemple un fils de Cadres en C.D.I. qui est lui-même Cadre intérimaire connaît un déclassement que les tables assimilent à de l'immobilité sociale.
- Les tables de MS françaises ne permettent pas de tenir compte de la dévalorisation de certaines professions : ainsi un fils d'Ouvrier Ouvrier est comptabilisé comme immobile alors qu'on pourrait considérer qu'il est en déclassement car être Ouvrier en 2012 est moins prestigieux ou enviable que dans les années 1970.
- Les tables ne prennent pas en compte ou mal les jeunes actifs et les femmes. Elles sont donc défailtantes pour mesurer la mobilité sociale d'une partie importante de la population active.